Roumanie : le ministre de la Justice tenu de s’expliquer sur l’application de la loi d’amnistie

Description

Par Stéphan Altasserre (sources : *AGERPRESS, Digi 24, Libertatea*)

Le 17 novembre 2017, le ministre de la Justice Tudorel Toader, ancien magistrat de la Cour constitutionnelle de Roumanie, a organisé une conférence de presse où il a évoqué les premières libérations de détenus intervenues conformément à l’entrée en vigueur de la loi d’amnistie des prisonniers. Depuis octobre 2017, 650 détenus condamnés à des peines de 3 à 30 jours auraient bénéficié d’une libération conditionnelle.

Les responsables syndicaux de l’Administration pénitentiaire nationale (ANP) venaient en effet de contester le chiffre communiqué par le ministre, estimant qu’il «*désinformait le Parlement*». Selon les délégués syndicaux du personnel, ce sont 1.200 prisonniers qui auraient déjà été libérés en application de la loi d’amnistie et ils craignent que la mesure bénéficie à un trop grand nombre de détenus (sur un an, 8.000 personnes pourraient en bénéficier).

Le ministre de la Justice a d’abord précisé au cours de sa conférence de presse qu’il était obligé de mettre en œuvre les dispositions de cette loi, même s’il n’en était pas l’initiateur. Après avoir confirmé ses premières déclarations, il a affirmé que les informations diffusées par les délégués syndicaux étaient totalement fausses, puis a critiqué leur intervention susceptible, selon lui, de susciter la peur d’une partie de l’opinion publique.

Il apparaît que quelques erreurs ont été commises depuis l’entrée en vigueur de la loi: il en est ainsi pour trois détenus de l’établissement pénitentiaire de Giurgiu qui ont été relâchés sans droit. T.Toader a cherché à minimiser l’incident en indiquant que les intéressés seraient bientôt réincarcérés.

date créée
19/11/2017
Champs de Méta